
69ème Comité exécutif du HCR

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général

Genève, le 1er octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Ma délégation souhaite insister dans son intervention sur trois points : les besoins de protection, le déplacement interne et le Pacte mondial sur les réfugiés. Nous ferons en outre référence à la distinction Nansen.

La Suisse se réjouit de la réaffirmation répétée par le HCR du **caractère central de la protection**. La sécurité et la possibilité de vivre dans la dignité sont des objectifs prioritaires de toute action humanitaire. Cela est vrai pour toutes les personnes affectées par les conséquences des conflits et des désastres. Le leadership du HCR pour la protection dans le système humanitaire des Nations Unies reste clé.

A cet égard, la Suisse rappelle que l'intégrité technique des programmes du HCR est essentielle à son mandat de protection ; les activités du HCR et de ses partenaires doivent avoir un haut niveau de qualité, par exemple dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des abris. Dans ce contexte, **la Suisse souhaite savoir comment le HCR va assurer le maintien de sections techniques viables à son siège pour assurer une unité de doctrine et le nécessaire contrôle de qualité.**

La situation de protection en Libye reste dramatique. Selon des estimations du HCR, 8'000 migrants sont retenus dans des camps et des centres de détention officiels. En 2018, la Suisse a réinstallé 82 personnes que le HCR avait évacuées via le Niger. Nous exprimons notre reconnaissance au Niger pour leur accueil et encourageons les autres pays à continuer leur soutien à la réinstallation de personnes en provenance de Libye.

Madame la Présidente,

Le nombre de **personnes déplacées à l'intérieur de leur pays** atteint presque 42 millions. Malgré cette réalité, le phénomène de déplacement interne est malheureusement négligé dans les discussions et fait peu l'objet des considérations de cette assemblée. Diverses initiatives sont en cours pour redonner à cette problématique plus de visibilité et nous espérons qu'elles permettront de remédier à ce manque. La Suisse soutient par ailleurs le HCR dans la mise en œuvre des conclusions de la revue opérationnelle mandatée en 2017 par le Haut-Commissaire. Les résultats semblent prometteurs ; la Suisse attend une information sur les mesures prises dans le cadre du comité permanent en 2019.

Madame la Présidente,

Le Pacte mondial sur les réfugiés, visant à un meilleur partage du fardeau et de la responsabilité, a été salué par les Etats présents lors de la dernière consultation formelle. La Suisse se réjouit de la réaffirmation d'éléments clé pour le régime de protection des réfugiés, notamment **le droit de demander l'asile, le principe de non-refoulement et le respect des principes humanitaires**. Elle salue les références à d'autres phénomènes de déplacement forcé, y compris celui dû à des désastres.

Ce n'est qu'en commun que nous arriverons à répondre aux défis mondiaux, avec une approche collective à l'égard du Pacte. La Suisse invite tous les Etats à endosser ce texte par le biais de la résolution *omnibus* et à s'engager pour sa mise en œuvre.

Madame la Présidente,

Depuis 1954, la distinction Nansen célèbre l'action de personnes qui s'engagent en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides. Ce prix est soutenu par le HCR, la Norvège, la Suisse et la fondation IKEA. Je félicite ici le Dr. Even Atar Adaha – lauréat 2018. Son action exemplaire illustre l'importance capitale des soins de santé pour répondre aux besoins induits par les déplacements. La Suisse exprime sa gratitude au HCR et à son personnel pour l'organisation de la cérémonie de remise de la distinction qui aura lieu ce soir. Nous nous réjouissons de vous y accueillir pour honorer le Dr. Atar et les autres nominés.

Pour conclure, Madame la Présidente,

La **Suisse réitère son plein soutien au HCR dans l'exécution de son mandat**. Elle continuera à soutenir le HCR en particulier dans les 3 domaines prioritaires que j'ai cités : la protection, la question des personnes déplacées internes et la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés.

La Suisse remercie le personnel du HCR et de ses organisations partenaires pour leur engagement sans faille au service des personnes déplacées et apatrides dans le monde. Nous sommes conscients que les conditions de travail sont parfois extrêmement difficiles et que le personnel du HCR est trop souvent victime de violences sur le terrain. **Ma délégation saisit cette occasion pour lui rendre un hommage appuyé.**

Je vous remercie.